

Vestiges de la Seconde Guerre mondiale

Calvados

S001_E050

Nom du site : Les batteries du Mont Canisy

Type de site : 1 - Position de tir

Nom codifié d'origine : Ringstand

Descripteur : Encuvement d'artillerie

Désignation

Encuvement bétonné pour canon 155 mm, accompagné de soutes. 6 encuvements de ce type ont été construits entre février et avril 1942 pour accueillir des canons français de 155 mm Schneider - Saint-Chamond. Ils constituent le cœur du site. Reliés entre eux par une tranchée bétonnée, ils sont tous accompagnés de soutes enterrées de type 134, elles-mêmes reliées à la galerie principale par des escaliers souterrains. En février 1944, les Allemands entament la construction de 4 casemates de type 674 pour remplacer une partie des encuvements suite à la multiplication des bombardements alliés. En août 1944, les pièces sont sabordées par les Allemands à leur départ et les encuvements sont ferrillées après-guerre. Celui-ci correspond au deuxième encuvement en partant de l'est. La casemate de remplacement n'a jamais été terminée. Le canon devait donc toujours se trouver dans l'encuvement au moment du 6 juin. L'association des Amis du Mont-Canisy a dégagé un chemin d'accès, mais l'ouvrage reste sous la végétation.

Photographie(s)

Gros œuvre

Type de matériau : béton armé

Technique de construction : coffrage

Artillerie

Pièce d'artillerie présente au 6 juin 1944 : oui

DCA (Flak) : non

Calibre : 131 a 200

Second œuvre subsistant

Visite intérieurs : oui

Second œuvre subsistant : support d'arme

Approche patrimoniale

Élément visible : oui

Niveau de dégradation : détruit 50% – 100%

Etat sanitaire : très mauvais

Altération chimique : non

Altération biologique : oui

Altération structurelle : oui

Environnement : zone naturelle non exploitée

Danger : non

Abri chauve-souris : non

Période de construction : 1940 - 6 juin 1944

Cause de destruction/ dégradation : dégradation due à l'abandon

Source localisation : plan ancien

Précision localisation : précis (inférieur à 1m)

Propriétaire : Conservatoire du Littoral

Intérêt exceptionnel : non

Protection au titre des MH : non

Communication des données : oui